



Négociations annuelles: la défense du reste à vivre !

Paris, le 14 septembre 2022

Madame La Présidente,

Lorsque que vous avez accédé à la Présidence de Radio France, vous avez fixé en 2019 une vision, un cap pour l'entreprise et ses salariés :

1. Proposer des contenus singuliers, de qualité et centrés sur nos missions de service public ;
2. Proposer une information fiable, rigoureuse et de qualité ;
3. Faire de Radio France un des leaders de l'audio (sous toutes ses formes) ;
4. Faire que nos formations musicales s'imposent en France, mais pas que.

Aujourd'hui **les RESULTATS sont là**, ils sont incontestables et salués tant par nos publics que par notre environnement institutionnel.

Madame la Présidente, **tous ces défis ont été relevés grâce aux salariés talentueux de Radio France** (CDI, CDD, CDD-U...). Les salariés de l'entreprise s'investissent sans compter et avec passion pour remplir leur mission auprès des publics. L'engagement de chacune et chacun ne failli pas comme il n'a pas failli lors des tempêtes : réorganisations des services, COVID, baisse des budgets, rupture conventionnelle collective, précarité, nouveaux outils et nouvelles pratiques, Sirius, conditions de travail extrêmement difficiles, gestion discutable de France Bleu, et la liste n'est pas exhaustive.

Aujourd'hui, Madame la Présidente, vous présentez votre candidature pour un nouveau mandat. Dans votre message du 6 septembre adressé par mail à tous les salariés, vous dites : « **je souhaite contribuer encore à bâtir un avenir prometteur pour Radio France et ses salariés.** » Pour atteindre ce but, il est maintenant impératif de ne pas laisser s'installer le découragement mais au contraire développer encore la motivation au sein de l'entreprise par une écoute active des attentes des personnels. Selon l'UNSA, et après consultation des salariés, les deux priorités du moment sont :

1. **Des mesures fortes pour soutenir le pouvoir d'achat de tous les collaborateurs, avec une attention toute particulière aux plus précaires face à une inflation qui n'en finit pas d'augmenter.** (En août dernier, les prix à la consommation ont augmenté de 5,8% par rapport à 2021. L'INSEE prévoit même une inflation à 6,8 % sur le mois de décembre 2022 – source France-Inflation)
2. **Des mesures fortes pour améliorer les conditions de vie au travail**

La NAO (négociation annuelle obligatoire) démarre. L'UNSA RADIO FRANCE, avec la contribution des salariés, présente des propositions dont l'objectif est d'atteindre, avec vous, l'indispensable « **donnant – donnant** ».

Propositions « pouvoir d'achat » :

1. Augmentation générale des salaires entre 4.5 % et 7% ;
2. Maintien du niveau des augmentations individuelles (CSC – CPS) ;
3. Prime de partage de la valeur (prime Macron) à hauteur de 1 000 euros pour tous ;
4. Augmentation Egalité H/F : hausse de 10% du nombre de mesures consacrées à la correction d'écarts de salaire Femme/Homme non justifiés ;
5. Revalorisation des barèmes minima des piges ;
6. Revalorisation des barèmes minima des CDD-U, négociation du temps de travail et soutien financier en cas d'arrêt maladie ;
7. Proposition d'une augmentation du temps de travail aux salariés en situation de temps partiel subi ;



Négociations annuelles: la défense du reste à vivre !

8. Revalorisation de la prime « petit matin » et prise en compte des heures de nuit pour les PARL matinaliers de France Bleu ;
9. Valeur faciale des tickets restaurant à 10 euros et une prise en charge, par l'entreprise, de 60 % au lieu de 50% actuellement ;
10. Mise en place de tickets restaurants pour les salariés durant leurs jours de télétravail ;
11. Prise en charge à 70 % des frais de transport au lieu des 50 % actuels pour l'ensemble des salariés ;
12. Un chèque carburant de 200 euros par an ou augmentation du forfait mobilité durable jusqu'à 500 euros par an pour les salariés qui font du vélo ou du covoiturage ;
13. Attribution par Radio France de chèques emploi service universel préfinancés aux salariés. *Cela permettrait de faire réaliser des petits travaux d'entretien, de payer des cours à domicile, une prestation de ménage... En résumé, soutenir et offrir du temps libre.* (L'employeur peut verser jusqu'à 1830 euros par an et par salarié.)

Propositions « Organisation du travail & gestion des emplois » :

1. Ouverture de négociations en vue d'un accord relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels : valorisation des montées en compétence ;
2. Préciser les modalités d'exercice du droit à la déconnexion et la mise en place par l'entreprise de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ;
3. Mise en place de dispositifs performants d'évaluation de la charge de travail (écarts entre le travail prescrit et le travail réel : analyse et solutions) ;
4. Engagement sur une diminution du recours aux emplois précaires au profit de CDI. Par exemple, la création d'une brigade PARLS France Bleu en CDI.

Il s'agit de **sujets sérieux** que nous mettons à la discussion dans le cadre de cette NAO. Nous espérons que, contrairement aux années précédentes, la direction viendra aux réunions de négociation avec des propositions concrètes afin d'alimenter les débats. **Cette négociation cruciale doit être constructive et efficace pour les salariés de Radio France.**

Madame la Présidente, nous sommes tous conscients que la tutelle vous impose une trajectoire financière exigeante et contraignante.

Cependant, aujourd'hui, les salariés et l'UNSA RADIO FRANCE sont convaincus qu'il est l'heure pour vous d'arbitrer et de passer des « paroles aux actes »